

PREFET DES COTES-D'ARMOR

Saint-Brieuc, le 10/10/2016

Le Préfet des Côtes-d'Armor

à

Mesdames et Messieurs les Maires
des communes littorales
(*destinataires in fine*)

OBJET : présence de vasières sur le littoral - actualisation des zones identifiées comme zone à risque

P. J. : tableaux et cartographie

Suite à la mortalité anormale de sangliers dans l'estuaire du Gouëssant à l'été 2011, un travail d'identification des vasières à risques avait été initié sur le département des Côtes-d'Armor, piloté par les services de la préfecture. Un questionnaire à l'intention des collectivités avait permis de préciser ce travail en identifiant les zones les plus à risque sur le littoral, à travers un inventaire auquel votre commune avait pu être amenée à concourir. Les risques liés à l'accès aux vasières sont à ce jour mentionnés sur les panneaux fournis par l'agence régionale de santé dans le cadre de la lutte contre les algues vertes.

Il apparaît aujourd'hui que ce document nécessite d'être actualisé et complété afin de pouvoir être utilement pris en compte sur le territoire littoral. J'ai pour autant d'ores et déjà décidé de rendre ce document public, comme le prévoit le droit en vigueur en matière d'informations relatives à l'environnement.

Je vous invite à prendre connaissance des documents joints au présent courrier et à me signaler toute information utile sur ces derniers. Afin de les actualiser, vous voudrez bien me confirmer les données figurant sur les cartes jointes dans un délai de 15 jours et compléter le tableau pour le 15 novembre prochain.

Les services de la direction départementale des territoires et de la mer (unités territoriales de Lannion – Guingamp et Dinan ainsi que la mission territoriale de Saint-Brieuc) se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous remercie par avance pour votre collaboration.



Pierre LAMBERT

Liste des communes destinataires

BINIC-ETABLES SUR MER, BREHAT, CREHEN, ERQUY, FREHEL, HILLION, KERBORS, LANCIEUX, LANGROLAY SUR RANCE, LANGUEUX, LANMODEZ, LANNION, LEZARDRIEUX, LOUANNEC, MATIGNON, MINIHY TREGUIER, MORIEUX, PAIMPOL, PENVENAN, PERROS GUIREC, PLANCOET, PLANGUENOVAL, PLEBOULLE, PLENEUF VAL ANDRE, PLERIN, PLESTIN LES GREVES, PLEUBIAN, PLEUDANIEL, PLEUMEUR BODOU, PLOEZAL, PLOUBALAY, PLOUBAZLANEC, PLOUEZEC, PLOUGRESCANT, PLOUGUIEL, PLOUHA, PLOULEC'H, PLOUMILLIAU, PLOURIVO, PLURIEN, POMMERIT JAUDY, PONTRIEUX, PORDIC, POULDOURAN, QUEMPEL GUEZENNEC, LA ROCHE DERRIEN, SAINT BRIEUC, SAINT CAST LE GUILDO, SAINT JACUT DE LA MER, SAINT LORMEL, SAINT MICHEL EN GREVE, SAINT SAMSON SUR RANCE, SAINT QUAY PERROS, SAINT QUAY PORTRIEUX, TREBEURDEN, TREDARZEC, TREDREZ, TREDUDER, TREGASTEL, TREGON, TREGUIER, TRELEVERN, TREVENEUC, TREVOU TREGUIGNIEC, TROQUERY et YFFINIAC